

1789, né à Lyon (Rhône) le 4 juillet 1738, mort à une date inconnue, était imprimeur-libraire à Lyon. Le 30 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la ville de Lyon. Il opina avec la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités de constitution et de santé, donna son avis sur le droit « de consentir la contribution », appuya le prêt à intérêt, intervint dans plusieurs débats financiers, et fut nommé membre du comité colonial, dont il se retira au bout de quelque temps, puis inspecteur de l'imprimerie nationale (1^{er} février 1790) et commissaire à la fabrication des assignats. Il se tint en dehors des affaires publiques après la session, et rentra dans l'administration, le 21 germinal an VIII, comme conseiller de préfecture du Rhône.

PERNEL (ANTOINE-FRANÇOIS), député en 1789, né à Lure (Haute-Saône) le 29 novembre 1733, mort à Lure le 6 mars 1795, notaire et procureur royal dans sa ville natale depuis 1764, adhéra aux principes de la Révolution, et fut élu, le 11 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage d'Amont. Adjoint au doyen des communes, il vota avec la majorité, et ne se fit pas autrement remarquer. Il se retira de la vie politique après la session.

PERNETTE (PHILIPPE), sénateur de 1876 à 1878, né à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) le 10 juillet 1819, mort à Autun (Saône-et-Loire) le 14 juillet 1878, avocat à Autun depuis 1846, membre, en 1871, puis vice-président du conseil général pour le canton d'Autun, président de la commission municipale (1870) et conseiller municipal (1874) de cette ville, fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de Saône-et-Loire par 365 voix (697 votants). Il prit place au centre gauche et vota contre la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie. Il mourut l'année suivante.

PERNETY (MARIE-JOSEPH, VICOMTE DE), pair de France, sénateur du second empire, né à Lyon (Rhône) le 19 mai 1766, mort à Paris le 29 avril 1856, « fils de Maurice-Jacques Pernet, receveur général des traites de Lyon, absent pour cause de voyage, et de dame Françoise Gardelle », fit ses études au collège militaire de Tournon, entra à l'école de Metz en 1781, et passa comme lieutenant, en 1783, au régiment d'artillerie de La Fère. Attaché en 1793 à l'armée d'Italie, il se distingua particulièrement au siège de Mantoue et à la bataille de Rivoli, commanda, en 1799, l'artillerie de l'armée d'Irlande, et fut pendant trois mois prisonnier des Anglais. L'année suivante, il prit une part brillante à Marengo, fut nommé colonel en 1802, grand officier de la Légion d'honneur le 19 frimaire an XII, général de brigade en 1805, fit la campagne d'Austerlitz et d'Éna, et prit part aux sièges de Breslau et de Neiss et aux opérations de l'armée du roi Jérôme en Silésie. Général de division le 11 juillet 1807, il commanda, en 1809, l'artillerie du corps d'armée de Masséna, se distingua à l'île Lobau et à Wagram, et, le 21 novembre 1810, fut créé baron de l'empire avec une dotation de 10,000 fr. de rente. Durant la campagne de 1812, il contribua à la prise des redoutes russes à la Moskowa, fut fait grand-croix de l'ordre de la Réunion le 3 avril 1813, et assista à Lutzen, à Dresde, à Leipsig et à Hanau. A la seconde Restauration, il fut fait chevalier de Saint-Louis, directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre (octobre 1815 et août 1816), conseiller

d'Etat, vicomte le 12 février 1817, inspecteur et président du comité d'artillerie, membre du comité de la guerre, et grand-croix de la Légion d'honneur le 1^{er} mai 1821. Mis en disponibilité en 1824, admis à la retraite, comme lieutenant-général, le 11 juin 1832, il fut nommé pair de France le 11 septembre 1835. Il ne se fit pas remarquer à la Chambre haute où il siégea assez peu; il vivait fort retiré lorsqu'il fut nommé sénateur du second empire le 19 juin 1854. On a de M. de Pernet: *Vademecum des joueurs de échist* (1839).

PERNOLET (CHARLES-CLAUDE-PHILIBERT-NICOLAS), représentant en 1871, né à Dijon (Côte-d'Or) le 19 février 1814, mort à Paris le 8 avril 1888, ingénieur civil, résidait à Paris où il était fabricant de charbons, et où il avait acquis dans le monde des affaires une certaine notoriété, lorsqu'il fut élu maire du 13^e arrondissement pendant le siège, nomination qui fut confirmée par le gouvernement en juillet 1871. Républicain modéré, et catholique, il se présenta (8 février 1871) aux élections de l'Assemblée nationale dans le département de la Seine: il y obtint 44,000 voix sur 328,970 votants, sans être élu. Mais, le 2 juillet suivant, le même département ayant été appelé à élire 21 représentants par suite d'options ou de décès, M. Pernolet, porté sur une liste républicaine très modérée, fut élu, le 3^e, par 129,997 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Il siégea au centre gauche, et se prononça: pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le gouvernement de Thiers, contre sa chute au 24 mai, contre le septennat, contre la loi des maires, contre l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble de la Constitution de 1875. M. Pernolet n'a pas fait partie d'autres assemblées.

PERNOLET (ARTHUR), député de 1885 à 1889, né à Poulvaouen (Finistère) le 14 mars 1845, fut élève de l'Ecole centrale, et en sortit avec le diplôme d'ingénieur. Il s'occupa de questions économiques et industrielles, et entra dans la politique sous les auspices de son ami M. Henri Brisson, dont il soutint la politique personnelle dans le département du Cher, bien qu'il eût été jusque-là complètement étranger à ce département. Elu conseiller général du Cher par le canton de Graçay, il devint secrétaire, puis vice-président du conseil, fut décoré de la Légion d'honneur, et figura (octobre 1885), dans le Cher, sur la liste des candidats opportunistes à la Chambre des députés. Elu au second tour de scrutin, le 18 octobre, grâce au désistement des autres candidats républicains, le 2^e sur 6, par 43,913 voix (82,866 votants, 101,195 inscrits), il siégea à l'Union des gauches, combattit (mars 1887) le relèvement des droits sur le riz et le maïs, défendit (janvier 1888) l'industrie du centre de la France lors de l'interpellation Mézières sur l'admission temporaire des fontes, soutint la politique opportuniste, et se prononça pour l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

PERNON (CAMILLE), membre du Tribunal, né à Lyon (Rhône) le 3 novembre 1753, mort à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône) le 14 décembre 1808, négociant à Lyon, et conseiller général du Rhône, fut appelé, en raison de sa situation considérable dans le département, à siéger au Tribunal, le 6 germinal an X. Il appartient à ce corps politique jusqu'à sa suppression. Le 1^{er} pluviôse an X, il avait été nommé membre du tribunal de commerce de Lyon. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut nommé, le 16 thermidor an XII, quatrième adjoint au maire de Lyon.

PERNOT DE FONTENOY (LOUIS-GABRIEL-ANGÉLIQUE), député de 1815 à 1816, né à Châlons (Meuse) le 31 octobre 1772, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 27 avril 1841, inspecteur général du trésor, puis receveur général à Amiens, officier de la Légion d'honneur, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Meuse, par 82 voix (91 votants, 263 inscrits). Il siégea dans la majorité ultra-royaliste, se retira de la politique après la session, et mourut d'un accident à Agen.

PÉRONNE (LOUIS-EUGÈNE), député de 1877 à 1881, membre du Sénat, né à Vouziers (Ardennes) le 20 janvier 1832, exerça à Grandpré les fonctions de notaire. Maire de Vouziers, conseiller général des Ardennes, il se présenta comme candidat républicain aux élections générales du 14 octobre 1877 dans l'arrondissement de Vouziers, et fut élu par 8,029 voix (14,906 votants, 16,817 inscrits), contre 6,751 à M. de Ladoucette, conservateur impérialiste, député sortant. Il s'inscrivit à la gauche républicaine, soutint les ministères modérés de la législation, et se prononça notamment : *contre* l'amnistie plénière, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui. S'étant représenté le 21 août 1881, il échoua avec 7,069 voix contre 7,237 à l'élu conservateur, M. Étienne de Ladoucette, fils de son ancien concurrent. M. Péronne profita bientôt de la vacance produite dans la représentation sénatoriale des Ardennes par le décès de M. Toupet des Vignes, pour se porter candidat au Sénat dans ce département : il fut élu, le 17 septembre 1882, par 306 voix (577 votants), contre 252 à M. Simon, et 120 à M. Riché-Tirman. Il suivit dans la Chambre haute la même ligne politique qu'au Palais-Bourbon, opina *pour* la réforme du personnel de la magistrature, *pour* le rétablissement du divorce, *pour* les crédits de l'expédition du Tonkin, fut réélu, le 6 janvier 1885, par 472 voix (853 votants), continua d'appuyer la politique opportuniste, et vota, en dernier lieu, *pour* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

PÉROUSE (JACQUES-PHILIPPE), député au Corps législatif de 1857 à 1863, né à Nîmes (Gard) le 26 janvier 1803, mort à Nîmes le 14 octobre 1866, propriétaire à Nîmes et maire de Saint-Gilles (mars 1844), fut chargé, en 1847, d'organiser un syndicat pour protéger la plaine de Beaucaire contre les inondations du Rhône. Conseiller général du Gard en 1848, chevalier de la Légion d'honneur le 3 mai 1849, rallié à l'Empire et maire de Nîmes le 30 décembre 1854, il fut élu, comme candidat du gouvernement, le 18 janvier 1857, député

au Corps législatif par la 1^{re} circonscription du Gard, en remplacement de M. Baragnon, nommé préfet, par 11,200 voix (12,280 votants, 38,367 inscrits). Il siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 13,624 voix (21,416 votants, 38,622 inscrits). Il ne se représenta pas en 1863 et mourut trois ans après.

PERPESSAC (ARMAND-ÉMILE-JOSEPH DE), député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Fourquevaux (Haute-Garonne) le 30 octobre 1798, avocat, s'occupa surtout d'agriculture, et devint conseiller général de son département en 1846, et maire de Toulouse. Élu député au Corps législatif dans la 2^e circonscription de la Haute-Garonne, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 19,971 voix (23,607 votants, 37,386 inscrits), contre 1,199 voix à M. de l'Espinasse et 856 à M. Massabiau, il soutint de ses votes les institutions impériales, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 17,311 voix (23,234 votants, 35,438 inscrits), contre 5,639 à M. Arago. Il ne se représenta pas aux élections de 1863.

PERRAS (BENOIT-HIPPOLYTE), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Régnv (Loire) le 9 avril 1804, mort à Paris le 9 mars 1870, était avocat à Lyon, quand il fut nommé conseiller de préfecture du Rhône, le 3 février 1838. Révoqué à la révolution de 1848, il se rallia, après le 10 décembre, à la politique du prince Louis-Napoléon, et fut élu, le 15 juin 1863, comme candidat du gouvernement, député au Corps législatif dans la 3^e circonscription du Rhône par 13,343 voix (25,558 votants, 36,207 inscrits), contre 12,158 à M. Morin, candidat de l'opposition. Il siégea dans la majorité dévouée à l'empire, et fut réélu, le 24 mai 1869, par 14,684 voix (25,297 votants, 32,498 inscrits), contre 10,306 à M. Esquiros, candidat de l'opposition démocratique. Décédé en mars 1870, il fut remplacé, le 10 avril suivant, par M. Mangini. Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1868.

PERRAS (JEAN-CLAUDE-ÉTIENNE-EDMOND), député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Cublize (Rhône) le 7 juillet 1835, riche manufacturier à Cublize, membre du conseil municipal et adjoint de cette ville sous l'Empire, était maire de Cublize depuis 1871, quand il fut élu, le 20 février 1876, comme candidat républicain, député de la 2^e circonscription de Villefranche (Rhône), par 12,526 voix (18,606 votants, 24,248 inscrits), contre 3,690 voix à M. de Saint-Victor, ancien représentant, et 2,342 à M. Vernehette. Il prit place à la gauche modérée et fut des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Révoqué de ses fonctions de maire le 13 septembre 1877, il fut réélu député, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 12,841 voix (19,901 votants, 24,408 inscrits), contre 6,969 à M. de Saint-Victor, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et vit son mandat renouvelé, sur un programme républicain et protectionniste, le 21 août 1881, par 7,965 voix (15,731 votants, 25,289 inscrits), contre 5,817 à M. Delage. Il parla (janvier 1884) sur les incompatibilités parlementaires, et fit étendre aux sénateurs les mêmes exceptions qu'aux députés. Avant la fin de la législature, il se présenta comme candidat au Sénat dans son département, le 6 janvier 1885, pour remplacer M. Vallier décédé, et fut élu par 441 voix (729

votants). Il s'assit à la gauche de la Chambre haute, continua d'appuyer de ses votes la politique des ministres au pouvoir, vota l'expulsion des princes, se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger, et s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse.

PERREAU (AIMÉ-ANDRÉ), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi à la Loge-Fougereuse (Vendée), remplit sous la Révolution les fonctions de juge de paix du canton de la Châtaigneraie, fut délégué par l'Assemblée primaire de sa commune à l'élection des administrateurs du département (29 juin 1797), et fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Vendée à l'Assemblée législative, le 8^e sur 3, par 133 voix (227 votants). Il siégea obscurément dans la majorité réformatrice et quitta la vie politique après la session.

PERREAU (JEAN-ANNE), membre du Tribunal, né à Nemours (Seine-et-Marne) le 17 avril 1749, mort à Toulouse (Haute-Garonne) le 6 juillet 1813, « fils de Simon-Erme Perreau, contrôleur des aides, et de Charlotte-Françoise Gouffreville », fit de bonnes études, et débuta dans la carrière littéraire par un drame intitulé *Clarisse* (1791), assez froidement écrit. Après avoir été gouverneur des enfants de M. de Caraman, il adopta avec modération les idées nouvelles, et fut, en 1791, rédacteur du *Vrai Citoyen*, feuille consacrée à la défense des principes constitutionnels. Lors de la formation des écoles centrales, il enseigna la législation à celle du Panthéon, et devint ensuite professeur suppléant du droit de la nature et des gens au Collège de France. Nommé, le 8 floréal an VIII, membre du Tribunal, en remplacement de Desmousseaux, démissionnaire, il appuya tous les projets du gouvernement, se prononça pour l'établissement des tribunaux spéciaux criminels, et fut un des rapporteurs du code civil pour les titres de l'Adoption et de l'Usufruit. Secrétaire de l'Assemblée le 20 août 1803, et président le 25 septembre de la même année, il la quitta (10 brumaire an XIII) pour occuper le poste d'inspecteur général des écoles de droit qu'il conserva jusqu'à sa mort. On a encore de lui : *Lettres Illinois* (1772); *Éléments de l'histoire des anciens peuples* (1775); *Eloge du chancelier de l'Hôpital* (1777); *Le Bon Politique en 1789*; *Études de l'homme considéré dans ses premiers âges* (1798); *Principes généraux du droit civil et privé* (1805), etc.

PERREAU (EMILE-JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1849, né à Epinal (Vosges) le 26 mars 1798, mort à Paris le 17 février 1850, fit son droit à Paris, fut reçu avocat le 26 août 1820, et prit place au barreau de Remiremont, dont il fut plus tard bâtonnier. Conseiller municipal de Remiremont en 1830, puis conseiller d'arrondissement, il fut nommé maire en 1841, et conserva ces fonctions municipales jusqu'au mois d'avril 1848. Élu, le 13 mai 1849, représentant des Vosges à l'Assemblée législative, le 5^e sur 9, par 27,756 voix (71,000 votants, 116,982 inscrits), il vota avec la majorité monarchiste, mourut pendant la session, et fut remplacé, le 24 mars suivant, par M. Guilgot.

PERREAU DU MAGNÉ (LOUIS-HENRI-AMÉ), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1822 et de 1831 à 1834, né à la Châtaigneraie (Vendée) le 15 avril 1775, mort

à la Châtaigneraie le 25 janvier 1834, propriétaire, fut, en 1787, membre de l'élection de Fontenay pour le tiers-état de son district, et exerça les fonctions de maire à la Châtaigneraie de 1805 à 1815. Élu, le 12 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Fontenay à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix (47 votants) contre 20 à M. Godet, il opina avec le parti libéral constitutionnel. Réélu, le 20 octobre 1818, au grand collège, député de la Vendée par 413 voix (658 votants, 938 inscrits), il prit place au côté gauche, et vota avec son collègue Manuel. Dans la session de 1818 à 1819, il s'inscrivit contre la résolution de la Chambre des pairs, relative à la loi des élections, réclama des explications sur une somme de 150,000 fr. employée pour dépenses secrètes dans l'arrière des affaires étrangères; proposa de retrancher, dans la partie du budget relative aux ponts et chaussées, une somme de 450,000 francs portée comme fonds de réserve, et qui lui semblait n'avoir été inscrite que pour former la somme de 30 millions, et demanda que l'entretien des églises cathédrales fût à la charge des communes. Le 19 juin, il fit remarquer, en réponse aux observations du garde des sceaux contre les pétitions en faveur des bannis, que la première pétition parvenue à la Chambre avait été adressée par la ville de Fontenay; que cette pétition visant le comte de Lapparent (F. Cochon) était revêtue des signatures de beaucoup de chevaliers de Saint-Louis et entre autres du « Régulus français », M. Handendine, dont parle la marquise de la Rochejaquelein dans ses *Mémoires*. Il combattit l'établissement de la caisse de Poissy, et surtout le droit qui s'y percevait au profit de la ville de Paris, comme illégal, inconstitutionnel et contraire à la liberté du commerce. Le 15 avril 1819, il critiqua plusieurs parties des comptes, signala des erreurs, et réclama des éclaircissements. Le 16 juin, il proposa d'employer une partie des fonds du clergé à remplir les succursales vacantes, déclara que l'esprit du clergé catholique n'était point en harmonie avec « les intérêts nouveaux consacrés par la Charte », et termina en demandant comment 24 missionnaires pouvaient coûter à l'Etat 240,000 francs, sans compter le casuel. Le 26 juin, il proposa, sans succès, une réduction de 124,500 francs sur les pensions, pour les extinctions présumées. Enfin, il exprima le vœu que l'on s'occupât plus promptement de la refonte des vieux écus. Sorti de la Chambre en 1822, Perreau du Magné n'y reentra qu'après la révolution de juillet, dont il se déclara partisan. Il fut, en effet, élu député du 3^e collège de la Vendée (Bourbon-Vendée), le 5 juillet 1831, par 122 voix (158 votants, 231 inscrits), contre 22 à M. Tireau, avocat. Il appartint, jusqu'en 1834, au groupe de l'opposition dynastique, fut, en 1832, un des signataires du fameux *compte rendu*, et quitta la vie politique aux élections de 1834, quatre ans avant sa mort. En 1820, les électeurs libéraux de la Vendée firent frapper une médaille en l'honneur de leurs trois députés: Esгонnière, Manuel et Perreau.

PERRÉE (LOUIS-MARIE), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 13 mars 1816, mort à Paris le 16 janvier 1851, petit-fils du suivant, fit son droit à Paris, s'occupa de littérature et de journalisme, traduisit les *Nuits d'Young*, et, en 1840, engagea une partie de sa fortune dans le journal le *Siècle*, dont il devint le directeur gérant. Ce fut à l'indiscrétion calculée du *Siècle*, lors de l'affaire Dupoty, que les journaux durent l'interdiction de re-

produire le compte rendu des séances de la cour des pairs. Le 19 janvier 1842, M. Perrée fut condamné, par cette même cour, à un mois de prison et dix mille francs d'amende pour délit de presse. A la révolution de février, capitaine dans la 3^e légion de la garde nationale, il dégagea le général Bedeau qui avait été cerné par le peuple. Maire du 3^e arrondissement de Paris, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 14^e sur 15, par 49,770 voix. Il fit partie du comité des finances, chercha aux journées de juin à arrêter l'effusion du sang, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc, mais contre celles qui visaient Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome. Le 3 février 1849, il dénonça à l'Assemblée un bulletin non signé, adressé aux préfets sous le couvert du ministre de l'Intérieur, et encourageant le pétitionnement pour la dissolution de l'Assemblée; l'ordre du jour motivé qu'il déposa à ce propos fut voté par 407 voix contre 357. Il s'était tenu sur la réserve vis-à-vis de la politique de l'Elysée. Il ne fut pas réélu à la Législative et mourut peu de temps après.

PERRÉE-DUHAMEL (PIERRE-NICOLAS-JEAN, CHEVALIER), député en 1789, et au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Granville (Manche) le 8 avril 1747, mort à Paris le 16 novembre 1816, était négociant et armateur à Granville quand il fut élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Coutances. Il siégea silencieusement dans la majorité réformatrice, prêta le serment du Jeu de paume, et fit partie du comité de l'agriculture et du commerce. Maire de Granville après la session, il fut encore élu, le 24 vendémiaire an IV, député de la Manche au Conseil des Anciens, y prit souvent la parole, fit ouvrir un crédit de 110 millions au ministère de la Marine, approuva la prohibition des marchandises anglaises, vota pour la contrainte par corps en matière civile, et fit plusieurs rapports sur les douanes. Au 18 fructidor, on fit courir le bruit de son arrestation; mais il fut nommé, peu de jours après, secrétaire de l'assemblée. Il fit ensuite un discours sur la mise en activité de la Constitution de l'an III aux colonies, demanda l'annulation des élections de Saint-Domingue, et combattit les résolutions relatives aux pensions militaires, au timbre et aux prises maritimes. Rallié au 18 brumaire, il entra, le 4 nivôse an VIII, au Tribunal où il siégea jusqu'à sa suppression en 1807. Décoré de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il fut appelé, en 1807, aux fonctions de conseiller à la cour des Comptes, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1815. Perrée-Duhamel avait en outre été créé chevalier de l'Empire le 20 juillet 1808.

PERREGAUX (JEAN-FRÉDÉRIC), membre du Sénat conservateur, né à Neuchâtel (Suisse) le 4 septembre 1744, mort à Viry-Châtillon (Seine-et-Oise) le 17 février 1808, x fils de François-Frédéric Perregaux, de Neuchâtel (Suisse) et lieutenant-colonel des milices du département de Vallangni, et de Barbe-Suzanne de Brun », fut d'abord banquier à Neuchâtel, et, ayant étendu ses opérations, fonda à Paris une importante maison de banque. Durant la révolution,

grâce à son crédit, il para autant qu'il put aux dangers de la famine qui menaçait Paris: il n'en fut pas moins inquiété, en décembre 1793, comme complice d'un rébel de fonds avec Duchâtelet, condamné pour émigration, et qui avait tenté de corrompre les gendarmes qui le gardaient. Le comité de salut public lança contre Perregaux un mandat d'arrestation, mais on ne trouva chez lui que son associé, et on mit les scellés sur ses livres. Il s'empressa d'accourir, de Neuchâtel, où il se trouvait alors, et parvint à se justifier. Le comité de salut public voulut tirer parti de ses relations et le chargea d'une mission en Suisse à l'effet d'y conclure de nouveaux marchés. Perregaux consacra la plus grande partie de sa fortune à des achats de blés; mais, dénoncé bientôt comme accapareur, il alla, à son retour, être de nouveau arrêté, quand, prévenu par un de ses commis, il attendit en Suisse la révolution du 9 thermidor. De retour en France, il assura au commis qui lui avait sauvé la vie une pension de 6,000 francs, fit des opérations sur les biens d'émigrés, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Sénat conservateur. Il fut un de ceux que le gouvernement chargea de la création et de l'organisation de la Banque de France. Membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur (25 prairial suivant), il garda jusqu'à sa mort la direction de son importante maison. Sa fille épousa Marmont, futur duc de Raguse, et son fils se maria, en 1813, avec une des filles de Macdonald, duc de Tarente.

PERREGAUX (ALPHONSE-CLAUDE-CHARLES-BERNARDIN, COMTE), pair des Cent-Jours et pair de France, né à Paris le 29 mars 1785, mort à Paris le 9 juin 1841, fils du précédent, entra comme auditeur des finances au conseil d'Etat, remplit ensuite en Prusse, en Autriche et en Espagne, des missions administratives, et fut créé chambellan de l'Empereur, puis comte de l'Empire (21 décembre 1808). Nommé pair aux Cent-Jours, le 3 juin 1815, il resta en dehors de toute fonction publique pendant la Restauration. Officier supérieur de la garde nationale parisienne après les journées de 1830, il fut promu pair de France le 19 novembre 1831, et siégea jusqu'à sa mort dans la majorité gouvernementale.

PERRENET (PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Marcilly (Côte-d'Or) le 20 août 1797, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 17 décembre 1871, avocat à Dijon, fit de l'opposition libérale au gouvernement de la Restauration, et, après la révolution de 1830, fut nommé procureur du roi près le tribunal civil de Dijon. Démentionnaire lors de la promulgation de la loi contre les associations, conseiller général de la Côte-d'Or et secrétaire de ce conseil depuis 1833, conseiller municipal de Dijon en 1848, il fut élu, le 4 juin 1848, représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée constituante, en remplacement de M. de Lamartine qui avait opté pour la Seine, par 18,059 voix (49,442 votants, 115,459 inscrits). M. Perrenet, qui avait refusé de s'engager sur la question de la liberté de l'enseignement en faveur de congrégations et sur le maintien des ordres religieux, fit partie du comité de l'administration, et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la

proposition Râteau, *contre* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus sur la scène politique.

PERRENEY. — *Foj. GROS-BIS (MARQUIS DE)*

PERRET (JEAN-BAPTISTE, BARON), député en 1791, né à Aurillac (Cantal) le 20 septembre 1762, mort à Aurillac le 7 janvier 1843, était homme de loi dans cette ville lorsqu'il fut élu, le 31 août 1791, député du Cantal à l'Assemblée législative, le 8^e et dernier, par 184 voix (291 votants). Il vota avec la majorité réformatrice, devint, sous le Consulat (18 germinal an VIII), adjoint au maire d'Aurillac, et fut créé, le 15 juin 1812, baron de l'Empire.

PERRET (FRANÇOIS-MARIE), CHEVALIER DE LALANDE, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Ploërmel (Morbihan) le 3 septembre 1756, mort à une date inconnue, était avocat à Ploërmel au moment de la Révolution. Il en adopta les principes avec modération, fut élu, le 28 mars 1791, premier président du tribunal criminel du Morbihan, et, accusé, en raison de sa modération, de s'être laissé corrompre sous la Terreur, fut destitué et incarcéré par ordre du représentant en mission, Prieur (de la Marne) (1^{er} novembre 1793). Réintégré dans ses fonctions après le 9 thermidor par les nouveaux représentants Guezno et Guerneur, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du Morbihan au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 145 votants. Il prit parti pour les fructidoriens, sortit du Conseil en l'an VI, et, s'étant montré partisan du coup d'Etat de Bonaparte, fut nommé (1^{er} floreal an VIII) juge au tribunal d'appel de Rennes, et, le 12 du même mois, président du tribunal criminel de Vannes. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il fut appelé, en 1811, aux fonctions de grand prévôt des douanes à Rennes.

PERRET (PIERRE), représentant du peuple en 1848, né à Gouray (Côtes-du-Nord) le 17 novembre 1794, mort à Gouray le 31 mars 1884, propriétaire cultivateur, maire de Gouray, conseiller général de son département, ne s'était fait connaître que par ses idées libérales, quand il fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée constituante, le 13^e sur 16, par 67,557 voix (144,377 votants, 167,673 inscrits). Il fit partie du comité de l'instruction publique, et vota *pour* le bannissement de la famille d'Orléans, *contre* les poursuites contre Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *contre* la proposition Râteau, *contre* l'interdiction des clubs. Non réélu à la Législative, il ne reparut plus dans les assemblées.

PERRET (JACQUES-MARIE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Paris le 1^{er} août 1815, mort à Paris le 4 mars 1877, fils d'un boulanger du Marais, étudia le droit et s'inscrivit au barreau de Paris en 1838. « La considération dont jouissait sa famille, écrit un biographe, le fit nommer, après la révolution de février, chef de bataillon de la garde nationale; puis, en 1849, il fut appelé au poste de maire du 8^e arrondissement de Paris. » Il avait épousé

la fille d'un riche propriétaire des environs de Sens. Candidat du gouvernement au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 5^e circonscription de la Seine, il fut élu député par 13,478 voix (29,182 votants, 38,505 inscrits), contre 12,096 à M. Goudchaux, et 394 à M. Carnot. Il prit part au rétablissement du régime impérial, fit partie, en 1852, de la commission du budget, et montra une certaine indépendance, en appuyant, dans une forme modérée, les demandes d'améliorations et de réformes formulées par M. de Montalembert. « C'était, dit un historien, une petite figure ronde, aux cheveux châtains clairs; il passait, à juste titre, pour un des caractères les plus estimables, et, en même temps, les plus gracieux du Corps législatif. » Il vota jusqu'en 1857 avec la majorité dynastique et quitta la vie politique. Chevalier de la Légion d'honneur.

PERRET (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Lyon (Rhône) le 15 avril 1815, mort à Collonges (Ain) le 15 août 1887, directeur d'une importante fabrique de produits chimiques et propriétaire des mines de cuivre et d'azurite de Chessy et de Saint-Bel, juge au tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce de Lyon, fut élu, le 8 février 1871, représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 13, par 59,514 voix (117,523 votants, 185,134 inscrits). Il ne se fit inscrire à aucun groupe, siégea au centre droit, et vota *pour* la paix, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la pétition des évêques, *contre* le service de 3 ans, *contre* la démission de Thiers, *pour* le septennat, *pour* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wailon, *pour* les lois constitutionnelles; il rejeta ensuite la loi sur l'enseignement supérieur. Conseiller général du 7^e canton de Lyon (8 octobre 1871), il fut porté sur la liste de l'Union conservatrice du Rhône, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, et fut élu par 166 voix (329 votants). Il se fit inscrire à la gauche constitutionnelle, vota parfois avec la droite, mais repoussa la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie, le 23 juin 1877. Il soutint la politique républicaine modérée jusqu'au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, et reentra alors dans la vie privée. Officier de la Légion d'honneur du 30 juin 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris.

PERRET DE TRÉGADORET (RODOLPHE-CLAUDE), député en 1789, né à Ploërmel (Morbihan) le 10 novembre 1741, mort à Vannes (Morbihan) le 17 décembre 1793, « fils de Charles Perret du Valain, maire de Ploërmel, et d'Elisabeth Quéneau », fut reçu avocat au parlement, et occupa les fonctions municipales de miseur, et de maire de Ploërmel (1778). Élu, le 17 avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée de Ploërmel aux États-Généraux, il siégea silencieusement dans la majorité, prêta le serment du Jeu de paume, et vint en députation à Paris, le 16 juillet 1789, pour y annoncer l'arrivée du roi. Élu, en septembre 1791, après la session, second haut juré pour le Morbihan, il devint juge au tribunal de district de Ploërmel. fit acte de civisme en vendant ses biens de famille pour acheter des biens nationaux, et fut nommé (ventôse an IV) président de l'administration du district. Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort. M. Kerviler, qui a publié la seule notice parue jusqu'à présent sur ce constituant, mentionne une lettre de lui,

de frimaire an V, demandant une place de commissaire du Directoire; il mourut avant d'avoir pu l'obtenir.

PERRETON (GABRIEL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Grenoble (Isère) le 20 septembre 1759, mort le 9 février 1836, se fit recevoir, en juin 1780, avocat au parlement de sa ville natale. Favorable aux principes de la Révolution, il devint juge au tribunal de district de Bourgoin en 1790, juge au tribunal civil de l'Isère en l'an IV, président du tribunal civil de Grenoble après le 18 brumaire an VIII, et, quelques mois plus tard, juge au tribunal d'appel de la même ville. A la réorganisation des cours et tribunaux (1811), il échangea ce titre contre celui de conseiller à la cour impériale de Grenoble, et fut élu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Grenoble, avec 38 voix (52 votants). A la seconde Restauration, il fut destitué de ses fonctions de magistrat et ne reparut plus sur la scène politique.

PERRIEN (JOSEPH-CHARLES-BOVAVENTURE-AUGUSTE, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Hennebont (Morbihan) le 27 mars 1764, mort à Hennebont le 8 mars 1832, avait servi comme officier dans les gardes-françaises avant la Révolution, et gagné la croix de St-Louis. Il émigra en 1791, fit campagne à l'armée des princes, entra en France sous le Consulat, et, propriétaire à Hennebont, fut élu, le 22 août 1815, député du grand collège du Morbihan, par 132 voix (183 votants, 260 inscrits). Il prit place dans la majorité ultra-royaliste avec laquelle il vota silencieusement, et quitta la vie politique après la session. Conseiller général du Morbihan.

PERRIEN (CHARLES-LOUIS-SILVESTRE-ARTHUR, COMTE DE), représentant du peuple en 1848, né en émigration à Cologne (Allemagne) le 6 octobre 1792, mort à Hennebont (Morbihan) le 14 mars 1852, fils du précédent, entra dans les chevau-légers de la maison du roi en 1814, et devint officier dans un régiment de chasseurs à cheval. En 1830, il se retira dans son château de Lannouan où il s'occupait d'agriculture et de bonnes œuvres. Il succéda à son père comme conseiller général en 1830, ne s'occupant pas de politique sous Louis-Philippe, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 12, par 55,027 voix (105,877 votants, 123,200 inscrits). Il siégea à la droite légitimiste, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota *pour* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'impôt progressif, *contre* l'incompatibilité des fonctions, *contre* l'amendement Grévy, *contre* la sanction de la Constitution par le peuple, *pour* l'ensemble de la Constitution, *pour* la proposition Rateau, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'expédition de Rome, *contre* la demande de mise en accusation du président et des ministres. Après la dissolution de la Constituante, il rentra dans ses propriétés d'Hennebont, et, favorable à la politique napoléonienne, conserva jusqu'à sa mort son mandat de conseiller général.

PERRIEN (PAUL-JOSEPH-FRANÇOIS, COMTE DE), député de 1876 à 1881, né à Hennebont (Morbihan) le 12 mai 1827, mort à Paris le 27 novembre 1889, propriétaire, maire de Lan-

devant, conseiller général du canton de Pluvigner depuis le 8 octobre 1871, fut élu, le 20 février 1876, comme candidat conservateur, député de la 2^e circonscription de Lorient, par 8,896 voix (13,128 votants, 19,279 inscrits), contre 4,160 à M. Beauvais, candidat républicain. Il siégea à la droite légitimiste et fut l'un des 153 députés qui votèrent en faveur du ministère de Broglie contre les 363. Réélu dans le même arrondissement, comme candidat du maréchal, le 14 octobre 1877, par 10,067 voix (15,582 votants, 20,362 inscrits), contre 5,463 au candidat républicain, M. Trottier, il continua de figurer dans le groupe royaliste et vota avec la minorité conservatrice de la Chambre. M. de Perrien, qui avait épousé la fille de M. Paul de Kerdrel, ne se représenta pas aux élections de 1881.

PERRIER (JACQUES-ETIENNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né le 8 mai 1765, mort à Noyers, commune de Vernoux (Ardèche) le 2 juin 1853, appartient à magistrature. Il était procureur impérial à Privas, lorsqu'il fut élu, le 12 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le grand collège de l'Ardèche, avec 50 voix (73 votants). Après la courte session de cette assemblée, Perrier rentra dans la vie privée.

PERRIER (FRÉDÉRIC), député de 1834 à 1848, né à Simandre (Ain) le 31 octobre 1775, mort à Trévoux (Ain) le 6 février 1858, avocat et juge suppléant à Trévoux sous l'Empire, fut destitué à la seconde Restauration. Inscrit alors au barreau, il fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons, et devint, en 1832, président du tribunal de Trévoux. Il fut successivement élu député du 3^e collège de l'Ain (Trévoux), le 21 juin 1834, par 76 voix (87 votants, 251 inscrits), contre 11 à M. Levisse de Monbrian; le 4 novembre 1837, par 140 voix (206 votants, 306 inscrits); le 2 mars 1839, par 196 voix (205 votants); le 9 juillet 1842, par 131 voix (255 votants, 337 inscrits), contre 53 à M. Margeraud, 43 à M. Laferrière et 22 à M. de Beost; le 1^{er} août 1846, par 206 voix (341 votants, 403 inscrits), contre 128 à M. Margeraud. Candidat libéral au début, M. Perrier ne tarda pas à devenir ministériel; il fut l'un des 221 députés qui approuvèrent la politique de M. Molé, et il vota *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, *pour* l'indemnité Pritchard et *contre* la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie publique.

PERRIER (CHARLES-NICOLAS), député au Corps législatif de 1866 à 1870, né à Epernay (Marne) le 1^{er} janvier 1813, mort à Epernay le 21 décembre 1878, négociant et maire d'Epernay, fut élu, le 24 février 1866, député de la 2^e circonscription de la Marne au Corps législatif, par 18,037 voix (29,210 votants, 35,102 inscrits), contre 7,261 à M. Leblond, 2,027 à M. Louis Maldan et 1,791 au vicomte Delalot. Il remplaçait le général Parchappe. M. Perrier siégea dans la majorité dynastique, fut réélu, le 24 mai 1869, par 22,272 voix (31,031 votants, 36,094 inscrits), contre 8,627 à M. Leblond, vota *pour* la déclaration de guerre à la Prusse et rentra dans la vie privée au 4 septembre 1870.

PERRIER (EUGÈNE), représentant en 1871, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 4 juillet 1810, mort à Châlons-sur-Marne le 3 juin 1879, grand négociant en vins de Champagne, maire de Châlons depuis 1868, fut vivement attaqué, en cette qualité, pour n'avoir opposé qu'une faible résistance aux Prussiens, quand ils se présentèrent devant Châlons en 1870. Ses concitoyens le vengèrent de ces reproches, en le choisissant, le 8 février 1871, comme représentant de la Marne à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 8, par 33,292 voix (68,852 votants, 112,180 inscrits). Il siégea au centre droit et vota : pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la chute de Thiers le 24 mai, contre le gouvernement du 24 mai, pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 30 janvier 1876, il échoua au Sénat, dans la Marne, avec 364 voix (752 votants), et ne se représenta plus. Chevalier de la Légion d'honneur (26 novembre 1872).

PERRIN (ANTOINE-HYACINTHE), député. en 1791, né à Lons-le-Saulnier (Jura) le 27 mars 1748, mort à une date inconnue, « fils du sieur Anatole Perrin, procureur au bailliage et président de Lons-le-Saulnier, et de demoiselle Pierrette Richard », était avocat à Lons-le-Saulnier. Il devint, sous la Révolution, procureur-syndic du district, puis président du tribunal criminel du Jura, et fut élu, le 31 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 315 voix (399 votants). Son rôle parlementaire fut peu important, et prit fin avec la session.

PERRIN (PIERRE-NICOLAS), député en 1791, membre de la Convention, né à Vassy (Haute-Marne) en 1752, mort à Toulon (Var) le 5 septembre 1794, était un des plus riches négociants en toiles de Troyes, lors de la Révolution. Maire de cette ville (1790), il fut élu, le 8 septembre 1791, député de l'Aube à l'Assemblée législative, le 9^e et dernier, par 164 voix (288 votants). Il opina avec les modérés. Réélu, le 4 septembre 1792, député du même département à la Convention, le 3^e sur 9, par 319 voix (391 votants), il se prononça, dans le procès de Louis XVI, pour « la peine de détention jusqu'à la paix et le bannissement à cette époque ». Membre du comité des marchés, il commit l'imprudence de fournir personnellement au gouvernement pour cinq millions de toiles de coton. Dénoncé par Charlier (23 septembre 1793), comme ayant prélevé d'énormes bénéfices sur cette fourniture, il dut descendre à la barre sur la motion de Billaud-Varenes; mais on ne voulut pas l'entendre, et il fut décrété d'accusation, traduit devant le tribunal révolutionnaire, et condamné, le 19 septembre, à douze années de fer et à six heures d'exposition. Il mourut de honte et de chagrin au baigne de Toulon, moins d'un an après. En 1795, sur un rapport de Girot-Pouzol, le jugement qui l'avait condamné fut annulé, sa mémoire réhabilitée, et sa famille reçut une indemnité. Charlier n'en persista pas moins jusqu'au bout dans ses accusations.

PERRIN (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à l'an XI, né à Damas-Devant-Dompaire (Vosges) le 5 mars 1754, mort à Epinal (Vosges) le 10 mai 1815, était négociant dans cette dernière ville avant la Révolution. Nommé,

en 1791, président du département des Vosges, il fut élu, le 4 septembre 1792, député de ce département à la Convention, le 4^e sur 8, par 228 voix (267 votants). Il répondit, dans le procès du roi : « Je prononce la peine de mort, » prit plusieurs fois la parole sur des questions de finances, fut envoyé en mission dans les Ardennes, le Nord, le Pas-de-Calais, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron, dénonça (4 septembre 1793) une multitude d'employés inutiles dans l'armée, se montra également l'adversaire des royalistes et des jacobins, fut nommé (15 pluviôse an III) membre du comité de sûreté générale, prit une part active aux mesures de rigueur dont furent l'objet les insurgés de prairial, et fit rendre à la famille du conventionnel Noël (*Voy. ce nom*) ses biens confisqués. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député des Vosges au Conseil des Cinq-Cents, par 203 voix (270 votants), il parla avec autorité sur les matières financières, dénonça les troubles causés dans son département par les prêtres réfractaires, passa au Conseil des Anciens, le 22 germinal an VI, comme député du même département, et fut secrétaire, puis président de cette assemblée. Partisan du coup d'Etat de Bonaparte, il fit partie de la Commission intermédiaire de l'an VIII, puis fut appelé, par une décision du Sénat (4 nivôse suivant), à représenter les Vosges au Corps législatif, dont il fut le premier président et où il siégea jusqu'en l'an XI. Conseiller général des Vosges le 16 floréal an XI, il s'occupa, dans sa région, de la formation de corps francs en 1814, et mourut à Epinal le 10 mai 1815, et non en mars, comme le prétendent plusieurs biographes, qui ajoutent que Perrin « mourut de joie en apprenant le retour de Napoléon ».

PERRIN (GUILLAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Bordeaux (Gironde) le 27 février 1757, mort à Bordeaux le 18 avril 1836, « fils de sieur Pierre Perrin, négociant, et de Marie Faurès », se fit inscrire au barreau de Bordeaux en 1778. Partisan des idées de la Révolution, il fut nommé, le 6 pluviôse, an III, accusateur public près le tribunal criminel du département du Bec-d'Ambès, et fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Gironde au Conseil des Cinq-Cents, par 266 voix sur 342 votants. Bernadeau, dans ses *Tablettes manuscrites*, note à cette occasion : « Perrin, accusateur public, homme fort nul, mais bon jacobin. » Un autre biographe dit que le nouvel élu « fit preuve de connaissances en matière de judicature ». Le 7 frimaire an VII, Perrin demanda qu'une commission fût chargée de reviser la législation relative aux directeurs du jury; le 1^{er} ventôse suivant, il devint secrétaire du Conseil. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut appelé, le 11 prairial an VIII, aux fonctions de juge au tribunal d'appel de Bordeaux. Le 15 mai 1815, l'arrondissement de Bordeaux le choisit pour représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 27 voix sur 43 votants. Il quitta la vie publique après cette courte législature, et mourut à quatre-vingts ans.

PERRIN (CHARLES), député au Corps législatif en 1808, né à Montiérender (Orne) le 8 décembre 1743, mort à Paris le 17 décembre 1808, « fils du sieur Arnould Perrin, bourgeois en ce lieu, et de dame Louise Clément », fut pendant vingt ans procureur au parlement de Paris. Devenu propriétaire à Laigle (Orne) et con-

-eiller d'arrondissement, il fut appelé, le 3 octobre 1808, par le choix du Sénat, à représenter le département de l'Orne au Corps législatif, et mourut presque aussitôt, laissant une fortune considérable. Il était membre du conseil d'agriculture de son département et de la commission administrative des hospices.

PERRIN (ROMAIN-YVES), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Voiron (Isère) le 27 septembre 1777, mort à une date inconnue, avocat et adjoint au maire de Grenoble, fut élu, le 14 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de la Tour-du-Pin, avec 40 voix (79 votants) contre 39 à M. Michoud. Sa carrière politique prit fin avec cette courte législature.

PERRIN (DOMINIQUE), député de 1837 à 1839, né à Damas-Dévant-Dompaire (Vosges) le 28 février 1798, mort à Paris le 10 février 1876, fils de J.-B. Perrin (*V. p. haut*), exerçait la profession de notaire à Paris, rue Saint-Honoré, 324, lorsqu'il fut élu, le 4 novembre 1837, député du 1^{er} collège des Vosges (Epinal), par 111 voix (218 votants, 234 inscrits). Il vota avec la majorité conservatrice et siégea jusqu'en 1839.

PERRIN. — *Voy.* BELLUNE (DUC DE).

PERRIN DE ROZIERES (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Viviez (Aveyron) en 1749, mort à Paris le 29 mars 1790, avocat à Viviez, fut élu, le 28 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue. Il opina avec la majorité de la Constituante, et mourut au bout de quelques mois.

PERRIN-LAFARGUES (VALENTIN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Viviez (Aveyron) en 1750, mort à Viviez le 25 mai 1830, homme de loi à Aubin, puis juge de paix de ce canton et plus tard conseiller général, fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Aveyron au Conseil des Cinq-Cents, par 223 voix sur 303 votants. Il se montra favorable au coup d'Etat de Bonaparte, et fut nommé (8 prairial an VIII) juge au tribunal civil de Villefranche.

PERRINON (FRANÇOIS-AUGUSTE), représentant en 1848 et en 1849, né à Saint-Pierre (Martinique), le 28 août 1812, mort à l'Isle-Saint-Martin (Martinique) le 21 janvier 1861, fut envoyé en France par les soins d'un riche planteur, fit ses études au collège de Rouen, entra à l'Ecole polytechnique (1832), puis à l'Ecole d'application de Metz, et servit dans l'artillerie de marine. Il était chef de bataillon, lorsqu'il fut nommé, le 17 avril 1847, sous-directeur de la fonderie de Ruelle. Commissaire général du gouvernement provisoire à la Martinique en 1848, il fut élu, le 22 août 1848, représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 3, par 16,233 voix (33,734 votants), et fut admis, après vérification de ses pouvoirs, le 20 octobre suivant. Il fut rapporteur du budget de la marine, et vota avec la gauche : *pour* la suppression de l'impôt du sel, *contre* la proposition Râteau, *contre* les crédits de l'expédition de Rome, *pour* l'amnistie, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu par la Guadeloupe, le 24 juin 1849, représentant à l'Assemblée législative, le 2^e et dernier, par 14,093 voix (18,478 votants, 29,375 inscrits), il reprit sa place dans la mi-

norité démocratique. Son élection ayant été annulée pour cause de violences, M. Perrinon fut réélu, le 13 janvier 1850, par 15,166 voix (18,196 votants, 28,520 inscrits), opina comme précédemment avec la Montagne, et se montra l'adversaire des lois restrictives et répressives votées par la majorité. Il donna sa démission d'officier en 1853 pour ne pas prêter serment à l'empire. On a de lui : *Aperçu sur l'artillerie de la marine* (1838) ; *Observations sur les dépenses de la marine* (1849), etc.

PERROCHEL (FERNAND-CLOVIS-LUDOVIC, COMTE DE), député de 1876 à 1881, né à Grandchamp (Sarthe) le 20 mai 1843, mort à Menton (Alpes-Maritimes) le 8 décembre 1881, propriétaire et maire de Grandchamp, conseiller général de la Sarthe pour le canton de Saint-Paterne depuis 1874, fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Mamers, par 7,480 voix (13,983 votants, 16,937 inscrits), contre 3,643 à M. de Saint-Albin et 2,780 à M. Gaston Galpin. Il prit place à la droite légitimiste et vota l'ordre du jour de confiance demandé par le ministère de Broglie (juin 1877). Réélu, le 14 octobre 1877, comme candidat du cabinet du 16 mai, par 10,171 voix (13,793 votants, 17,205 inscrits), contre 2,770 à M. de Saint-Albin, 360 à M. de Beaumont et 305 à M. Grollier, il soutint le ministère Fourtou de Broglie dans ses essais de résistance, combattit de ses votes la politique des cabinets républicains qui lui succédèrent, attaqua (juin 1880) le budget des affaires étrangères, en accusant le ministre, M. de Freycinet, de désorganiser les services, et de protéger au dehors les missionnaires qu'il persécutait en France, et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 8,660 voix (13,306 votants, 16,415 inscrits), contre 4,555 à M. de Saint-Albin. Décédé en décembre suivant, il fut remplacé, le 12 février 1882, par M. Caillard d'Aillières.

PERROT (BENJAMIN-PIERRE), député au Corps législatif en 1863, né à Paris le 10 juillet 1791, mort à Villiers-sur-Orge (Seine-et-Oise) le 19 octobre 1865, entra à Saint-Cyr en 1809, fut nommé sous-lieutenant au 16^e léger, fit la campagne de Russie où il fut blessé, devint capitaine et chevalier de la Légion d'honneur pendant la campagne de Saxe en 1813, fut contusionné à Leipsig, prit part à la campagne de France en 1814, et reçut une nouvelle blessure à l'affaire de Brienne. A la première Restauration, il passa au 7^e léger, et, aux Cent-Jours, fut aide-de-camp du général Paillard, commandant du Doubs. Mis en demi-solde après Waterloo, puis rappelé à l'activité, il commanda, en 1816, une compagnie de la légion départementale de la Moselle, passa à l'état-major en 1818, et devint aide-de-camp du général Loverdo. Officier d'ordonnance du général Fering (1823) il commanda une brigade du 2^e corps de l'armée de réserve d'Espagne. Officier de la Légion d'honneur après la campagne, il passa comme aide-de-camp auprès du maréchal Jourdan, sous les ordres duquel il resta jusqu'en 1830. A cette époque, il prit part à l'expédition d'Alger comme chef de bataillon, et fut envoyé, en 1831, à l'armée du Nord, où il fut aide-de-camp du général Barrois, son beau-père. Employé, de 1833 à 1836, au dépôt de la guerre, ce fut lui qui rédigea la table méthodique de la correspondance militaire de l'empereur Napoléon. Lieutenant-colonel en 1836, colonel en 1839, commandeur de la Légion d'honneur en 1841, major de la place à Paris de 1836 à 1845, il fut

en même temps chef d'état-major du camp de Lunéville en 1838, du camp de Compiègne en 1841, des camps de Bretagne et de Lyon en 1843. Maréchal de camp en 1845, il commanda, en 1847, le département de la Seine et la place de Paris, et fit partie du comité consultatif de l'état-major. Mis en disponibilité d'office en 1848, il devint chef d'état-major de la garde nationale de la Seine après les journées de juin, général de division en 1849, membre du comité d'état-major, commandant de la 4^e division militaire (Châlons-sur-Marne) le 20 décembre 1851, grand-officier de la Légion d'honneur en 1854, et fut admis dans la section de réserve de l'état-major général en 1856. Très attaché à Napoléon III, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 3^e circonscription de la Seine, le 25 avril 1858, en remplacement du général Cavaignac, qui avait refusé de prêter serment, par 10,111 voix (18,052 votants, 31,434 inscrits), contre 7,410 à M. Liouville, et 146 à M. Numa Lafont. L'année suivante, M. Perrot fut nommé questeur de la Chambre. Ayant échoué dans la même circonscription, aux élections du 1^{er} juin 1863, avec 6,530 voix contre 17,044 à l'élu M. Ernest Picard, candidat de l'opposition, il quitta la vie politique.

PERROT (ETIENNE-ULRIC), représentant en 1871, né à Paris le 19 mars 1808, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 15 mai 1874, ancien officier d'artillerie, sans antécédents politiques, fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 8, par 35,636 voix (73,957 votants, 118,866 inscrits). Il fit partie de la réunion Feray, fut des 94 signataires contre l'exil des Bourbons, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat. Il mourut en mai 1874, et fut remplacé, le 8 novembre suivant, par M. de Mouchy.

PERROTIN. — Voy. BARMONT (DE).

PERROY (FRANÇOIS-CLAUDE), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 18 septembre 1751, mort à une date inconnue, était homme de loi à Saint-Germain-Lespinnasse (Loire) lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 97 voix (124 votants). Il adhéra au coup d'Etat de Bonaparte, et devint, le 19 germinal an VIII, président du tribunal de Roanne.

PERSIGNY (JEAN-GILBERT-VICTOR FIALIN, DUC DE), représentant en 1849, sénateur du second Empire et ministre, né à Saint-Germain-Lespinnasse (Loire) le 11 janvier 1808, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 13 janvier 1872, fils d'un ancien soldat de la grande armée tué en 1812 à la bataille de Salamanque, fut élevé par un de ses oncles, qui le plaça comme boursier au collège de Limoges. A dix-sept ans, le jeune Victor Fialin s'engagea; admis en 1826 à l'École de Saumur, il en sortit maréchal des logis au 4^e hussards dans la compagnie du capitaine Kersausie, républicain et carbonaro; à son contact, il renonça bientôt aux idées royalistes qu'il avait d'abord professées, et prit part, avec lui, à Pontivy, au mouvement insurrectionnel de juillet 1830. Mis en congé de réforme pour insubordination, puis en congé définitif le 4 octobre 1831, il se rendit à Paris, demanda un emploi dans les douanes, collabora au *Temps*, puis à une correspondance légitimiste, et quitta,

vers cette époque, son nom patronymique de Fialin pour prendre le titre et le nom de vicomte de Persigny, qui avait été porté jadis dans sa famille. Il se tourna alors vers les bonapartistes, et fonda, pour les soutenir, une publication enthousiaste, dont le premier et unique numéro parut sous ce titre: *l'Occident français*, en 1834. L'ex-roi Joseph applaudit à la tentative du publiciste et lui donna une lettre d'introduction auprès du prince Louis Bonaparte qui résidait alors avec sa mère à Arenenberg. Accueilli favorablement par le prétendant qui se l'attacha comme secrétaire et comme confident, M. de Persigny se dévoua tout entier au parti impérialiste, s'occupa avec ardeur de lui recruter des adhérents en France et en Allemagne, et fut le principal promoteur et comme le metteur en scène de l'échauffourée de Strasbourg. « Homme de tête et de résolution », ainsi que le qualifia l'acte d'accusation, ce fut lui qui s'empara de la personne du préfet: ayant rejoint le prince devant la caserne, il fut arrêté avec lui, réussit à s'échapper, passa en Allemagne, erra quelque temps dans la Forêt-Noire, longea le Rhin et se rendit en Angleterre, où il écrivit sur l'affaire de Strasbourg une relation apologetique qui parut à Londres en 1837. Il resta l'âme de tous les complots bonapartistes, s'associa encore à l'entreprise de Boulogne (juillet 1840), fut traduit cette fois avec ses co-accusés devant la cour des pairs, et, chargé par le ministère public des accusations les plus graves, il se défendit en arguant de la légitimité de la dynastie napoléonienne, sans chercher à atténuer sa part de responsabilité. « Sous ce rapport, lit-on dans l'acte d'accusation, Persigny ne s'est pas imposé de bornes; il a lui-même pris soin de faire connaître que, dans la scène de la caserne, sans l'intervention de l'un de ses co-accusés, il aurait tué à coups de baïonnette l'un des sous-lieutenants d'abord, et puis après le capitaine du 42^e. » La cour des pairs le condamna à vingt années de détention. Enfermé d'abord à Doullens, il fut transporté comme malade à l'hôpital militaire de Versailles, où il ne tarda pas à obtenir l'autorisation de circuler librement. Il publia à cette époque un singulier écrit sur *l'Utilité des pyramides d'Egypte*, où il s'efforce de prouver que ces gigantesques tombeaux étaient édifiés en réalité pour protéger la vallée du Nil contre les sables du désert. La révolution de 1848 rendit l'espoir à M. de Persigny. Il s'entendit avec les membres de la famille Bonaparte, fonda des sociétés impérialistes, des journaux, entra au comité de la rue de Poitiers, et contribua de tout son pouvoir au succès de l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République, le 10 décembre 1848. Nommé, en récompense de son zèle, aide-de-camp du prince-président, il reçut en même temps un commandement supérieur dans l'état-major de la garde nationale parisienne. Puis il se fit élire (13 mai 1849) représentant à l'Assemblée législative par deux départements: la Loire, qui le nomma, le 7^e sur 9, avec 35,483 voix (75,232 votants, 118,427 inscrits), et le Nord qui l'élut, le 6^e sur 24, par 93,392 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). M. de Persigny opta pour le Nord et fut remplacé dans la Loire, le 22 juillet 1849, par le général Delmas de Grammont. Il siégea à droite, appuya de son vote la politique gouvernementale, remplit à Berlin, pendant la durée de son mandat, une mission temporaire, dont le succès fut d'ailleurs médiocre, fut initié un des premiers aux projets de coup d'Etat, prit une part personnelle importante à l'acte du 2 dé-

cembre 1851, et occupa lui-même, à la tête du 42^e de ligne, aux côtés du colonel Espinasse, la salle des séances de l'Assemblée dissoute. Membre de la Commission consultative, il prit, le 22 janvier 1852, en remplacement de M. de Morin démissionnaire, le portefeuille de l'Intérieur. Il contresigna les décrets confisquant les biens de la famille d'Orléans, ne négligea aucun moyen pour faire triompher aux élections du Corps législatif les candidatures officielles, épousa, le 27 mai 1852, la fille unique du feu prince de la Moskowa, reçut le titre de comte et une dotation de 500,000 francs, fut appelé au Sénat le 31 décembre 1852, et quitta le ministère pour raisons de santé en avril 1854. L'année d'après (mai 1855), il fut envoyé à Londres comme ambassadeur. Il conserva ce poste jusqu'au commencement de 1858, fut remplacé alors par le maréchal Pelissier, et le reprit encore le 18 mai 1859. A la suite des décrets du 24 novembre 1860, l'empereur lui confia de nouveau la direction du ministère de l'Intérieur: son premier soin fut de veiller à l'application du régime auquel la presse venait d'être soumise; on remarqua sa circulaire du 8 décembre 1860 sur la liberté de la presse en France et en Angleterre, et les nombreux discours et rapports officiels qu'il prononça et rédigea sur le même objet. Cependant, à côté des protestations libérales, les mesures prises contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul (16 octobre 1861) et contre la franc-maçonnerie appelèrent les procédés autoritaires d'autrefois, et des indiscretions révélèrent que les préfets étaient chargés de préparer des listes « d'hommes dangereux » au cas « où un événement grave et imprévu amènerait la transmission du pouvoir au prince impérial » (circulaire confidentielle du 26 septembre 1861). Au Corps législatif, comme au Sénat, M. de Persigny n'eut pas de peine à faire triompher les vues du gouvernement; mais le succès relatif des candidats de l'opposition lors des élections de 1863 et surtout l'élection de Thiers entraînaient la retraite de M. de Persigny. Démissionnaire le 23 juin, il fut fait duc par l'empereur le 13 septembre suivant. Il continua d'intervenir fréquemment dans les débats parlementaires du Sénat dont il était membre, par des discours que la presse commentait avec un empressement d'autant plus grand qu'elle y cherchait l'expression directe de la pensée du chef de l'Etat. On commenta surtout son discours du 12 mars 1867, contre le régime parlementaire. Il se montra d'ailleurs partisan des diverses modifications apportées à la Constitution de 1852 dans le sens « libéral »; plusieurs lettres de lui, rendues publiques, le prouvent, notamment celle du 3 juin 1869, qu'il adressa à M. Emile Ollivier, et qui contenait une approbation formelle de la nouvelle politique suivie par le pouvoir. Au 4 septembre 1870, il se rendit à Londres, refusa, par lettre, en février 1871, une candidature à l'Assemblée nationale dans la Loire, et, étant venu rétablir sa santé à Nice, mourut dans cette ville l'année suivante. Grand-croix de la Légion d'honneur. On a de lui : *Lettre de Rome* (1865); *L'outillage de la France* (1866), etc.

PERSIL (JEAN-CHARLES), député de 1830 à 1839, ministre, et pair de France, né à Condom (Gers) le 13 octobre 1785, mort à Antony (Seine) le 10 juillet 1870, « fils de Jean-Joseph Persil, négociant et bourgeois, et de demoiselle Marie Denux », se destina au barreau, vint de bonne heure à Paris, fit son droit en un an et fut reçu docteur l'année suivante (1806). Un ouvrage

qu'il publia (1809) sur le *Régime hypothécaire*, bientôt suivi des *Questions sur les privilèges et les hypothèques* (1812), le mit en évidence. Il songea d'abord à l'enseignement du droit, et concourut inutilement pour une chaire aux facultés de Grenoble et de Paris. Il entra alors au barreau et acquit une solide réputation de juriconsulte. En même temps, il prenait part aux luttes du parti libéral sous la Restauration, et défendait devant la cour des pairs son ami M. Bavoux. Le 23 juin 1830, il débuta dans la carrière parlementaire, comme député du 2^e arrondissement du Gers (Condom), élu par 126 voix (228 votants, 268 inscrits), contre 97 à M. de Burosse. Il protesta contre les Ordonnances, accompagna à Neuilly Dupin, chargé d'offrir au duc d'Orléans la lieutenance générale du royaume, et concourut à l'établissement de la monarchie de juillet. Nommé procureur général près la cour royale de Paris, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 8 novembre 1830, par 188 voix (200 votants, 288 inscrits). Le 5 juillet 1831, ce fut le 4^e collège du Gers, celui de Lombez, qui le réélut par 99 voix (190 votants, 226 inscrits), contre 86 à M. de Panat, légitimiste. M. Persil, en sa double qualité de député et de magistrat, ne cessa de donner des gages à la politique conservatrice, et combattit avec une singulière vivacité le parti démocratique et libéral. La Fayette disait de lui qu'il était « furieux de modération ». Il poursuivit sans relâche les clubs, les journaux républicains, dénonça des compots, multiplia les procès, et se montra si rigoureux que, plus d'une fois, le jury refusa de s'associer aux mesures dont il requérait l'application. Appelé par le choix personnel de Louis-Philippe à remplacer M. Barthélemy au ministère de la Justice et des Cultes (4 avril 1834), il fut réélu député, à la suite de cette promotion, le 15 mai suivant, par 111 voix (203 votants, 244 inscrits), puis, le 21 juin 1834, dans trois circonscriptions : 1^o dans le 4^e collège de la Corrèze (Ussel), par 98 voix (176 votants, 211 inscrits), contre 59 à M. de Valon; 2^o dans le 2^e collège du Gers (Condom), par 184 voix (357 votants, 485 inscrits), contre 165 à M. Pagès; 3^o dans le 4^e collège du Gers (Lombez), par 127 voix (213 votants, 244 inscrits), contre 86 à M. Domezon. Il opta pour Condom et fut remplacé à Lombez par M. Troy, et à Ussel par M. Camille Périer. M. Persil conserva son portefeuille jusqu'au 22 février 1836, et le reprit du 6 septembre au 15 avril 1837, dans le cabinet Molé. Ayant donné sa démission, motivée sur le refus de M. Molé de dissoudre la Chambre, il reçut en dédommagement la présidence de la commission des monnaies. Mais, peu de temps après, son entrée dans la coalition et la guerre acharnée qu'il fit au président du conseil forcèrent celui-ci, au commencement de 1839, de le destituer. Comme député, M. Persil fut encore réélu, le 4 novembre 1837, par 249 voix (358 votants, 583 inscrits), puis, le 2 mars 1839, par 308 voix (328 votants). Quelques mois après cette dernière élection, il fut appelé à la pairie (7 novembre 1839). Dans l'intervalle, M. Persil avait adressé au *Journal des Débats* son *méa culpa* (25 avril), et déclaré qu'il se ralliait plus étroitement que jamais au parti conservateur. Aussi fut-il réintégré presque aussitôt dans ses fonctions lucratives à l'hôtel des monnaies. A cette occasion, le comte Duchâtel avait écrit au président du conseil : « Persil a dû vous voir; il est très pressé pour son affaire, et demande à grands cris une solution. Il a écrit au roi qui m'a parlé hier et me semble assez